



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE



Édition **2018**



Avant-Propos	3
Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée	4
Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018	5
Analyse du coût de la rentrée : les causes à l'origine des variations	7
Les évolutions liées à la Loi Orientation et Réussite des Étudiants	7
Des avancées en matière de gestion de la sécurité sociale mais des complémentaires santé en augmentation	9
Une hausse continue des frais de logement	10
Un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses qui mine la réussite des étudiants	11
Les transports en forte hausse	14
Les revendications de la FAGE	15
Des actions concrètes au quotidien pour les étudiants	16
La méthodologie poste par poste	19
<i>Annexe 1 : Bibliographie et références</i>	<i>21</i>
<i>Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers</i>	<i>22</i>

L'indicateur **FAGE** du **COÛT** de la **rentrée étudiante**

Édition **2018**

AVANT PROPOS

La FAGE publiait en 2002 son premier indicateur du coût de la rentrée étudiante. En 2018 et pour la première fois depuis de nombreuses années, **le coût global de la rentrée est en diminution !** Il faut souligner que pour la première fois, et grâce à des réformes demandées par la FAGE, le prix moyen d'une rentrée enregistre une diminution significative de 6.79%. Si l'enveloppe que devront consacrer les étudiants à la rentrée est en diminution par rapport à 2017, **les frais de la vie courante ne diminuent que légèrement et les inégalités restent très importantes** au sein de la population étudiante.



Après des années de scandales et de mauvaise gestion, **les mutuelles étudiantes privées ne gèrent plus la part obligatoire de la sécurité sociale des étudiants.** La fin du régime de sécurité sociale étudiant (RSSE) et leur rattachement au régime général de la caisse national d'assurance maladie, va permettre la **suppression de la cotisation de 217€ de frais de sécurité sociale** que payaient les étudiants. Cette mesure a un impact significatif alors qu'en moyenne un tiers des étudiants renoncent à leurs soins pour des raisons financières. **Au total c'est 100 millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire pour près d'un million d'étudiants.** Pour l'ensemble des 1,8 millions d'étudiants autrefois bénéficiaires du régime défaillant de sécurité sociale étudiant, ils bénéficient désormais d'un régime plus efficace, des délais de remboursement plus raisonnables, et donc un meilleur accès au soin.

Cette exonération historique des frais de sécurité sociale pour l'ensemble des étudiants est la principale cause de la diminution du coût de la rentrée 2018. Et si **les frais d'inscription à l'université sont pour la première fois en diminution de 7,61%, il faut nuancer cette baisse avec la création de la contribution vie étudiante (CVE-C) de 90€** pour les étudiants non-boursiers. Cette dernière vient raboter partiellement le gain de pouvoir d'achat lié à la fin du RSSE, mais à l'avantage d'être fléchée exclusivement vers les politiques de vie étudiante. Financement des initiatives étudiantes, des politiques de prévention et de promotion de la santé, du sport et de la culture, **la CVE-C va permettre le développement concret de la vie étudiante sur les campus, l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement, vecteurs de réussite incontestables pour l'ensemble des étudiants.**

Ces changements majeurs sont une petite révolution pour le portefeuille des étudiants, mais ils sont eux aussi à nuancer avec **des augmentations désormais habituelles sur d'autres postes de dépense centraux** dans le parcours d'un jeune.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur, parfois même des composantes d'universités, continuent de faire flamber leurs frais de scolarité. On ne parle pas seulement d'établissements privés mais aussi de plus en plus de publics qui cèdent à la logique mercantile et augmentent de plusieurs milliers d'euros leurs frais d'inscription. La conséquence directe de cette politique est **l'endettement des étudiants et l'accentuation des inégalités sociales dans l'accès et la réussite des formations les plus onéreuses.** La FAGE a exigé un moratoire sur la question de ces augmentations au sein du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce moratoire doit nous permettre de **remettre au cœur des débats la question du financement de l'enseignement supérieur et la concrétisation d'un pacte pour l'éducation,** juste et ambitieux, pour garantir l'élévation du niveau de qualification des nouvelles générations et plus de justice sociale dans les études.

L'accès au logement est une des étapes primordiales du parcours d'autonomie d'un jeune mais aussi un préalable important à la libre orientation et à l'accès à l'enseignement supérieur. Force est de constater que **l'inflation sur le parc locatif,** en particulier sur les petites surfaces, **est une constante année après année.** La FAGE se félicite d'avoir obtenu la généralisation du dispositif VISALE qui va permettre un accès facilité à une garantie locative, mais ne suffira pas à enrayer l'augmentation des prix des loyers. **Il est plus que nécessaire que le gouvernement concrétise sa promesse de construction de 60 000 logements étudiants,** l'augmentation du nombre de logements étant la seule garantie pour contrôler l'inflation.

Finalement, **si certaines mesures attendues soulagent la rentrée qui avait explosé ces dernières années, le quotidien d'un étudiant en 2018 ne s'annonce pas beaucoup moins rude que l'année dernière.** Les inégalités d'accès aux études, à la réussite, à l'insertion ne pourront se résorber que par une politique sociale ambitieuse : celle-ci ne pourra faire l'économie d'un investissement massif dans l'enseignement supérieur. C'est le prix de la démocratisation, mais aussi celui de la construction d'un contrat social juste et serein entre les jeunes et la Nation !

Jimmy LOSFELD
Président de la FAGE

Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 16ème année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

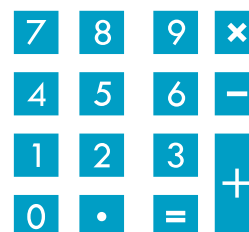
>>> **Frais de vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie étudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile-de-France et en région.

Rentrée 2018

2 240



La FAGE, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son **indicateur du coût de la rentrée 2018**. À travers une méthodologie précise, **prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépense**, la FAGE garantit une fiabilité qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants. **La FAGE apporte ainsi des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.**

Le coût affiché pour un étudiant en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. **Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes de la FAGE réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région**, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme **les fédérations de filières de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux filières qu'elles représentent.**

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018

- **Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2018 du coût de la rentrée ?**

Une diminution globale du coût de la rentrée

>> **FOCUS** : 6,79% de diminution au niveau national

La diminution des frais de rentrée s'explique principalement par les modifications induites par la loi Orientation et Réussite des Étudiants ayant notamment **supprimé le régime de sécurité sociale étudiant** (-217€) revendication emblématique de la FAGE, ou encore ayant amené une **diminution des frais d'inscriptions** à l'université (-7,61%). Cette année voit néanmoins l'apparition d'un nouveau poste de dépense pour les étudiants, la **Contribution Vie étudiante et de Campus – CVe-C** – d'un montant de 90€.

Un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses

>> **FOCUS** : Augmentation des frais d'inscription non-universitaires

Si les frais d'inscription universitaires sont en diminution, il y a encore **beaucoup d'établissements privés comme publics**, intégrés ou non à l'université sous un régime particulier, qui ont **augmenté drastiquement leurs frais d'inscription** (Les Mines Nancy 2500€, +24,6%). Les formations sanitaires et sociales ne font pas non plus exception lorsque l'on parle de disparité de traitement des étudiants.

Des frais de logement qui continuent d'augmenter

>> **FOCUS** : 512,92€ en moyenne pour un logement étudiant

Dénoncée chaque année par la FAGE, la **hausse des frais de logement** reste pour autant présente en cette rentrée 2018 (+0,45% en province / +0,97% en Ile de France). Si la création de 60.000 nouvelles places en résidence étudiante sur les 5 prochaines années apparaît comme un élément positif, **il est urgent de mener une action d'ampleur** pour endiguer la hausse constante des loyers du parc privé.

Augmentation forte des frais de complémentaire santé

>> **FOCUS** : 6,50% d'augmentation pour les frais de complémentaire santé en région

En 2017, la FAGE avait mis en lumière une hausse significative des frais inhérents à la complémentaire santé des étudiants. Une hausse de 9,13%. **Cette année encore la hausse est significative** (+6,50% en région, +3,77% en Ile de France).





En 2018, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1105,02€** par mois, soit **3,14% de moins** que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une **diminution de 10,08%**, atteignant en moyenne **1135,52€**.

Un étudiant en Île-de-France déboursa en moyenne **2439,66€** lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne **2170,64€**.

C'est une diminution de **6,79%** qui attend les étudiants cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 240,55 €** en 2018.

>>> Frais de la vie courante

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2017	Montant 2018		Montant 2017	Montant 2018	
Loyer et charges		634,62 €	640,75 €	▲ 0,97%	465,93 €	468,04 €	▲ 0,45%
Repas au RU		65 €	65 €	▶ 0%	65 €	65 €	▶ 0%
Téléphone et internet		54,81 €	49,32 €	▼ 10,02%	54,81 €	49,32 €	▼ 10,02%
Transports		105,02 €	104,52 €	▼ 0,48%	93,16 €	100,55 €	▲ 7,93%
Loisirs		103,53 €	75,35 €	▼ 27,22%	91,77 €	70,00 €	▼ 23,72%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien		344,27 €	327,40 €	▼ 4,90%	312,03 €	296,88 €	▼ 4,86%
TOTAL		1 307,25 €	1 262,34 €	▼ 3,44%	1 082,70 €	1 049,79 €	▼ 3,04%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2017	Montant 2018		Montant 2017	Montant 2018	
Droits d'inscription		184 €	170 €	▼ 7,61%	184 €	170 €	▼ 7,61%
Sécurité sociale		217 €	0 €	▼ 100%	217 €	0 €	▼ 100%
CVE-C		0 €	90 €		0 €	90 €	
Complémentaire santé		302,70 €	314,10 €	▲ 3,77%	286,34 €	304,95 €	▲ 6,50%
Médecine préventive		5,10 €	0 €	▼ 100%	5,10 €	0 €	▼ 100%
Frais d'agence		300 €	300 €	▶ 0%	243 €	243 €	▶ 0%
Assurance logement		62 €	64 €	▲ 3,23%	73,01 €	73,68 €	▲ 0,92%
Matériel pédagogique		238,20 €	239,22 €	▲ 0,43%	238,20 €	239,22 €	▲ 0,43%
TOTAL		1 309 €	1 177,32 €	▼ 10,06%	1 215,75 €	1 120,85 €	▼ 10,09%

Analyse du coût de la rentrée : les causes à l'origine des variations

Les évolutions liées à la Loi Orientation et Réussite des Étudiants



Depuis de nombreuses années, la FAGE dénonce les augmentations successives des frais de rentrée au travers de l'Indicateur du Coût de la Rentrée. Une hausse quasi-constante depuis 16 ans qui vient aggraver chaque année la réalité concrète des budgets étudiants de plus en plus serrés. **La loi Orientation et Réussite des Étudiants a transformé une partie des frais liés à la rentrée universitaire pour les étudiants**, analysons ainsi les variations pour la rentrée 2018 pour les étudiants selon leur profil et leur niveau d'études.

A – Sécurité Sociale Étudiante

La rentrée 2018 verra la **disparition du régime délégué de sécurité sociale étudiante et le rattachement des étudiants à l'Assurance Maladie**. Avec la fin de ce régime délégué, tous les étudiants verront dès 2018 la suppression de la cotisation y étant liée (217€ pour l'année 2017–2018). Néanmoins, il est utile de noter que seuls les étudiants de plus de 20 ans étaient assujettis au paiement de cette cotisation.

B – Contribution Vie Étudiante et de Campus

La loi Orientation et Réussite des Étudiants a acté la création d'une nouvelle **contribution destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, sportif et culturel des étudiants**, la Contribution Vie Étudiante et de Campus. D'un montant de 90€, la CVE–C doit être payée par tous les étudiants annuellement à l'exception des étudiants boursiers, réfugiés ou demandeurs d'asile auprès du CROUS sur le site: <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Si pour les étudiants précédemment assujettis à la cotisation sécurité sociale, l'économie est réelle, **certaines étudiants auront néanmoins une charge financière supplémentaire à la rentrée 2018**, c'est notamment le cas des étudiants de moins de 20 ans ou encore les doctorants et les internes en santé. (cf. tableau comparatif)

C – Cotisation Médecine Préventive, cotisation Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS), Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

La création de la CVE–C apporte ainsi une nouvelle organisation du financement, par les étudiants, des services universitaires. La rentrée 2018 verra ainsi actée la **disparition de deux cotisations fixes : la médecine préventive (5,10€) et le FSDIE (16€)**. Par ailleurs, les cotisations au service universitaire d'activités physiques et sportives qui étaient quant à elles variables selon les universités, et bien souvent facultatives, ont vocation à disparaître.



Comparatif rentrée 2018

Rentrée 2017			
	Étudiant non boursier 18 ans	Étudiant non boursier 20 ans	Étudiant boursier
CVE-C	0 €	0 €	0 €
Cotisation Sécurité Sociale	0 €	217,00 €	0 €
Médecine Préventive	5,10 €	5,10 €	5,10 €
SUAPS (Moyenne nationale)*	24,53 €	24,53 €	24,53 €
Droits d'inscription	184,00 €	184,00 €	0 €
Total	213,63 €	430,63 €	29,63 €

Rentrée 2018			
	Étudiant non boursier 18 ans	Étudiant non boursier 20 ans	Étudiant boursier
CVE-C	90 €	90 €	0 €
Cotisation Sécurité Sociale	0 €	0 €	0 €
Médecine Préventive	0 €	0 €	0 €
SUAPS (Moyenne nationale)*	0 €	0 €	0 €
Droits d'inscription	170,00 €	170,00 €	0 €
Total	260,00 €	260,00 €	0 €

Total 2017 licence en 3 ans	857,89 €	1 291,89 €	88,89 €
Total 2017 licence en 4 ans	1 288,52 €	1 722,52 €	118,52 €
Total 2018 licence en 3 ans	780 €	780 €	0 €
Total 2018 licence en 4 ans	1 040 €	1 040 €	0 €

Gain en pouvoir d'achat

Comparatif	- 46,37 €	170,63 €	29,63 €
Comparatif Licence en 3 ans	+ 77,89 €	+ 511,89 €	+ 88,89 €
Comparatif Licence en 4 ans	+ 248,52 €	+ 682,52 €	+ 118,52 €

* Le SUAPS est pris en compte en 2017 bien que facultatif car compris dans la CVE-C en 2018

En apportant près de 100 millions d'euros dans les budgets de vie étudiante, souvent parents pauvres des budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ambition portée par la CVE-C est réelle. Elle vise ainsi à rendre plus efficaces les services de vie étudiante et à leur permettre d'apporter une offre plus adaptée aux besoins des étudiants sur chaque territoire et de chaque établissement. Elle va permettre un apport substantiel au Fonds de Soutien aux Initiatives des Étudiants (FSDIE), à la prévention et promotion de la santé sur les campus, au sport et la culture. La vie étudiante est un vecteur de bien-être et d'épanouissement, la CVE-C a donc vocation à combattre l'isolement social, à améliorer la santé des étudiants, et à favoriser la réussite académique.

La FAGE reste néanmoins extrêmement vigilante quant aux écueils potentiels de ce dispositif, et de son fléchage réel sur la vie étudiante. Pour cela une solution simple est à mettre en œuvre sur tous les territoires : **assurer la représentativité des étudiants dans toutes les instances chargées de piloter et de répartir les fonds de cette nouvelle contribution.** La création de la CVE-C ne saurait être une réussite si elle ne peut être contrôlée et adaptée par les étudiants selon les besoins de leurs pairs sur les territoires qu'ils représentent.

De plus, **si pour la majorité des étudiants le pouvoir d'achat va nettement augmenter, pour certains publics spécifiques il va stagner voire diminuer**, à l'instar des jeunes de moins de 20 ans, des étudiants internes en santé ou encore des doctorants. Si la contribution de ces publics à la CVE-C va leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et d'études, il est nécessaire d'entamer une réflexion d'ampleur sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des étudiants. Les indemnités de stage, le salariat étudiant et les aides sociales doivent être repensés de façon à lutter contre la précarité étudiante, vectrice d'échec dans l'enseignement supérieur.

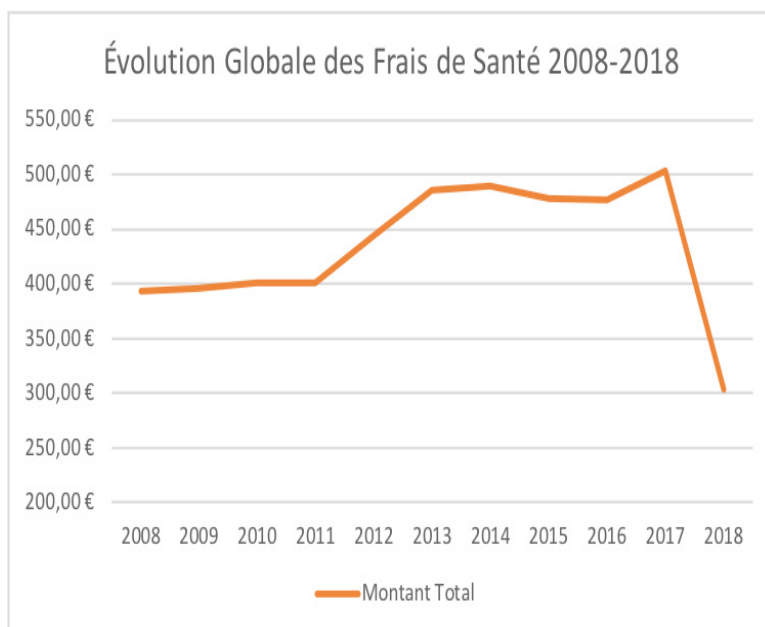
Des avancées en matière de gestion de la sécurité sociale mais des compléments santé toujours en augmentation



Critiquées par de nombreux rapports parlementaires dans leur gestion désastreuse du régime obligatoire, les chiffres avaient mis en avant la **nécessité de supprimer une délégation de service public passiste qui ne répondait plus aux besoins des étudiants.**

La Loi Orientation et Réussite des Étudiants a ainsi acté ce que les étudiants attendaient depuis des années en **supprimant la délégation de service public et en rattachant les étudiants auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, supprimant par ailleurs la cotisation qu'ils payaient jusqu'alors chaque année (217€).**

En 2017, la FAGE avait mis en lumière une hausse significative des frais inhérents à la complémentaire santé des étudiants. Une hausse de 9,13%. Cette année encore la hausse est significative (+6,50% en région, +3,77% en Ile de France).



La fin de la délégation aux mutuelles étudiantes pose la question de l'organisation des politiques de prévention à destination des jeunes et de leur articulation dans un nouveau système. **Si la prévention doit aujourd'hui rester une priorité sur l'ensemble de la population, les jeunes connaissent néanmoins des situations et des besoins spécifiques qu'il est nécessaire de prendre en considération.** La CVE-C prévoit le financement des actions de prévention menées par les services de santé universitaire. Maintenant que les budgets le permettent, il est nécessaire que des politiques similaires de préventions et de promotion de la santé émergent dans chaque établissement d'enseignement supérieur.

La suppression de la gestion de la part obligatoire n'aura malheureusement pas endigué la **hausse bien trop importante des produits de complémentaires santé proposés par les mutuelles étudiantes.** Préservant ainsi leur équilibre économique, bon nombre d'entre elles semblent ainsi vouloir compenser la perte de la gestion du régime obligatoire par une augmentation des produits de complémentaires qu'elles proposent.

Face à un public étudiant dont l'économie sur les soins est courante et le non recours en constante augmentation, une politique d'accès à une complémentaire santé pour tous les jeunes doit être menée. Il faut également **améliorer l'accès aux droits notamment par la promotion de dispositif tel que l'aide à la complémentaire santé (ACS).**

Retrouvez les propositions de la FAGE en matière de santé dans la contribution relative à la santé des jeunes.
https://www.fage.org/ressources/documents/3/4951-17_11_29_FAGE_Contribution_sante_de.pdf



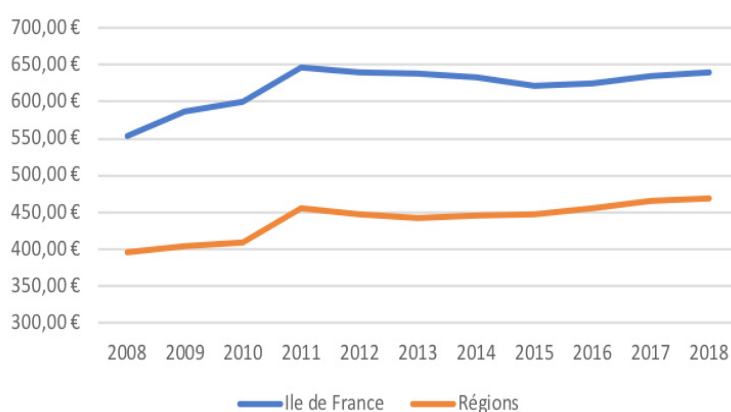
Une hausse continue des frais de logement

L'accès au logement est un enjeu majeur pour les étudiants. Il est le premier vecteur d'accès à l'autonomie des jeunes, il est souvent synonyme de réussite académique et est indispensable pour réussir son insertion professionnelle. **La FAGE n'a eu de cesse de dénoncer l'accès au logement complexe pour les étudiants qui s'apparente toujours plus à un parcours du combattant.** Entre tension quantitative dans de nombreuses villes universitaires et hausse constante des frais de loyers, l'enjeu est de taille pour rendre le logement accessible à tous.

Le loyer, poste de dépense le plus important d'un étudiant, augmente une fois de plus en région (+0,45%) pour atteindre une moyenne de 468,04€ mais également en Île-de-France (+0,97%). **En 2018, le logement représentera une fois de plus, près de 50% des frais de vie courante d'un étudiant.**

Si l'extension du dispositif VISALE obtenue par la FAGE limite néanmoins les freins d'accès au logement, **la hausse constatée des frais d'assurance logement vient par ailleurs ajouter une nouvelle difficulté pour les étudiants** (+0,92% en région ; +3,23% en Île-de-France).

Évolution Globale des Loyers et Charges entre 2008-2018



Bien que le logement autonome soit l'une des clés majeures du bien-être et de la réussite des étudiants, force est de constater que l'augmentation des frais qu'il représente sera, cette année encore, un frein ; et ce malgré les réformes entamées pour augmenter le nombre de logements disponibles et rendre plus accessible la location d'un logement étudiant.

Poste de dépense principal des étudiants, la FAGE milite depuis de nombreuses années pour réduire les inégalités d'accès au logement autonome et apporter des réponses adaptées aux besoins des jeunes.

La tension quantitative est réelle s'agissant du logement dans de nombreux territoires, la situation est pour autant aggravée lorsque l'on parle du logement des étudiants. **174.000 logements disponibles au CROUS pour près de 3 millions d'étudiants**, les chiffres sont criants et démontrent une offre inadaptée. Les plans successifs de logement n'ont pas permis jusqu'alors de résoudre l'équation, quand bien même l'ambition affichée du plan 40.000 paraissait prometteuse. **L'action de la FAGE aura permis pour l'année 2018 d'entamer un nouvel effort de construction par la création d'un plan 60.000 logements étudiants** destiné à rattraper le retard de construction accumulé ces dernières années. Si l'ambition paraît adaptée à la réalité, il reste maintenant à **lancer de manière effective ce plan 60.000** pour proposer au plus vite des logements aux milliers d'étudiants en demande.

L'accès au logement ne se mesure néanmoins pas uniquement au nombre de logements disponibles, tant les démarches administratives paraissent parfois interminables pour de nombreux jeunes. **La FAGE portait la volonté d'une extension du dispositif VISALE**, caution locative pour les jeunes, elle permet notamment aux étudiants dépourvus de garant d'obtenir une solution adaptée. Limitée jusqu'alors, **la FAGE a obtenu l'extension du dispositif de sorte que tous les étudiants puissent en être bénéficiaires, et ce, peu importe le logement dont ils disposent.**

Un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses qui mine la réussite des étudiants



A – L'augmentation des frais d'inscription non-universitaires

Si les frais d'inscription universitaires sont en diminution, il y a encore **beaucoup d'établissements privés comme publics**, intégrés ou non à l'université sous un régime particulier, qui **ont augmenté drastiquement leurs frais d'inscription**. Nombreux sont ces établissements qui usent d'ailleurs d'une sélection des étudiants sur dossier, amplifiant le mécanisme de reproduction sociale, et dans lesquels **l'État investit bien plus de moyens au prorata du nombre d'étudiants que dans les formations universitaires** qui accueillent pourtant bien plus d'étudiants.

Lettre commune FAGE – SGEN CFTD : Mettre fin à un système à deux vitesses
<https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2018-06-13,fage-lettre-commune-fage-sgen-cftd.htm>

La FAGE a porté devant les instances nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche (le CNESER notamment) **un texte, adopté à l'unanimité** sur la question des frais d'inscription et des injustices subies par de nombreux étudiants, **qui exigeait de Frédérique Vidal qu'elle impose un moratoire national sur l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur**. Il est aujourd'hui primordial d'ouvrir un débat plus large sur les frais d'inscription, entre enseignement supérieur sélectif et non-sélectif, entre écoles et universités.

Cette année encore, de nombreuses augmentations sont à déplorer :

5 écoles d'ingénieur sous tutelle exclusive du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation augmentent leurs frais d'inscription :

- Les Mines Nancy, intégrées à l'université de Lorraine
- Centrale Lille
- Centrale Lyon
- Centrale Marseille
- Centrale Nantes

Passent de 615 à 2500 euros/an soit :

+ 1885 € que l'année dernière

+ 2330 € qu'un étudiant en Licence à l'université

Les Écoles de commerce :

– Augmentation de 64,1% sur les 10 dernières années

– Plus grosse augmentation SMEKA (Lille, Paris, Nice) : + 6000€ (+16,4%) passage de 36 500€ à 42 500€ pour un cursus

+41 990€ qu'un étudiant en Licence à l'Université

– Néoma business school : Augmentation de 1 120€ (3,25%) passage de 34 380€ à 35 500€ pour un cursus

+29 890€ qu'un étudiant en Licence à l'université

Le cas de l'école des Mines de Nancy est un marqueur fort car il s'agit d'une école interne à l'Université de Lorraine. Cette **augmentation approuvée par la Ministre ouvre la voie à des universités à deux vitesses** : celles qui sélectionnent et font payer des frais d'inscription exorbitants et celles qui contribuent à la démocratisation de l'enseignement supérieur, gratuites et non-sélectives. **La FAGE refuse cette dualité** car il est nécessaire que les diplômes restent nationaux et accessibles pour chaque étudiant, quelle que soit son origine sociale.



B – L'intégration des formations sanitaires et sociales

Les formations sanitaires et sociales ne font pas exception lorsque l'on parle de disparité de traitement des étudiants. **La FAGE milite depuis longtemps pour que ces inégalités disparaissent mais le chemin reste long.** Les avancées obtenues ne concernent d'ailleurs que les formations paramédicales et de sage-femme. On peut particulièrement noter un alignement des bourses pour ces formations sur celles du CROUS, obtenu par la FAGE en décembre 2016. Si le rattachement au CROUS de tous les étudiants reste l'objectif final, des avancées sur la prise en charge sociale existent.

Il n'en est pas de même sur la sélection sociale qui s'opère encore à l'entrée de ces formations. La première s'opère avec le système de concours pour la quasi-totalité des formations sanitaires et sociales. Les jeunes, afin de maximiser leurs chances d'entrer dans les écoles et les instituts, multiplient les concours et donc les frais de candidature et de déplacement. Avec l'arrivée de Parcoursup et la réorganisation de certaines des formations, le phénomène tendra à se réduire pour les formations en travail social et en soins infirmiers mais ce ne sera pas le cas pour les autres formations. **Le travail sur l'intégration des formations au sein des universités doit aller dans le sens de la suppression de ces concours incompatibles avec la vision ouverte et universelle de la formation à l'université.**

Si ce travail d'intégration est en bonne voie pour les formations paramédicales, **on peut toutefois déplorer que les frais d'inscription y restent toujours très inégaux.** L'exemple le plus frappant reste pour les **étudiants en kinésithérapie** qui, bien qu'intégrés aux universités ou du moins conventionnés, **devront s'acquitter de frais d'inscription pouvant varier pour certains entre 5 000€ et 9500€** (c'est le cas de 22 instituts sur 43). De tels tarifs sont pratiqués dans les instituts privés mais aussi dans ceux dépendant des instituts publics ! Exemple le plus frappant, mais loin d'être un cas isolé dans ces formations laissées à la compétence des régions qui ne peuvent, par choix ou par réelles contraintes budgétaires, assurer une dotation suffisante à des établissements publics de formation.

L'intégration universitaire des formations doit mener à une réflexion sur les moyens à mettre en place pour assurer une égalité des droits entre tous les étudiants. **Leur intégration doit à terme amener à la délivrance de diplômes nationaux pour garder des frais d'inscription cadrés nationalement sur le diplôme de licence, en évitant la multiplication des diplômes aux frais spécifiques :** orthophonie (539 euros), psychomotricien (1316 euros).

43 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) en France :

- 4 IFMK privés à but lucratif, en moyenne 8 978€ de frais d'inscription/an

+ 8 808€ qu'un étudiant en Licence à l'université

- 18 IFMK privés à but non lucratif, en moyenne 5 277€ de frais d'inscriptions/an

+5 107€ de plus qu'un étudiant en Licence à l'université

- 12 IFMK publics qui ne pratiquent pas les frais d'inscription d'une Licence à l'université, en moyenne 1980€/an

+ 1810€ de plus qu'un étudiant en licence à l'université

- 9 IFMK qui pratiquent les frais d'inscription universitaire

C – Les apports du Plan Étudiants en matière d'accompagnement et de réussite

Si les frais d'inscriptions et plus globalement les frais mensuels et de rentrée sont des questions primordiales pour la démocratisation de l'enseignement supérieur, la question de la réussite l'est tout autant. Le constat est sans appel : **60% d'échec en première année de Licence**. De nombreux étudiants se voyaient donc faire 4 ans de Licence ou plus, ce qui alourdissait fortement les dépenses sur leur cursus entier. Ainsi, **il était urgent pour la FAGE d'agir sur les questions d'accompagnement et de réussite**. C'est donc dans les négociations du Plan Etudiants que des réponses ont pu être apportées : création des Parcours d'Accompagnement Personnalisés, contrat de réussite étudiant, travail sur l'orientation avec deux professeurs principaux au lycée et modules d'orientation ... Des victoires de la FAGE, dont il faudra garantir la mise en place dès la rentrée 2018.

Il était aussi **important d'accompagner la mobilité des étudiants sur le territoire**. En effet, pour faire face à la démographie étudiante et aux volontés des étudiants de se déplacer il devenait primordial de dégager une aide financière. Ainsi, **le Plan Etudiants apporte une première réponse, mais encore insuffisante pour la FAGE**, en permettant une bourse à la mobilité variant entre 200 et 1000 euros pour les étudiants qui changent de région académique. Elles sont actuellement prélevées sur le budget des aides spécifiques pour les étudiants en difficultés. **Nous demandons la création d'un droit à la mobilité opposable pour tous les étudiants, en y adossant un budget ad hoc.**

Les transports en forte hausse



Vecteur essentiel de l'accès à la formation et à l'emploi mais également à la culture, la mobilité des étudiants est, pour cette année 2018, entamée par **une hausse importante des abonnements aux services de transports en commun dans de nombreuses villes de province**. Une hausse de 7,93% en moyenne.

Si l'émergence de nouvelles offres, plus adaptées à certains profils telle que la création dans de nombreuses villes d'offres à tarif réduit pour les étudiants boursiers sont à souligner, il n'en reste pas moins que **l'augmentation reste sévère pour de nombreux jeunes**, limitant ainsi leur capacité à accéder aux abonnements de transports en commun.



Les revendications de la FAGE

• Réformer les aides sociales

Depuis de nombreuses années la FAGE demande une réforme d'ampleur des aides sociales aux étudiants. Transformer le système des bourses sur critères sociaux, réformer les modalités d'attribution des APL pour les étudiants, mieux répartir les fonds dédiés à l'autonomie des étudiants, les sujets sont nombreux pour rendre notre système d'aides sociales plus juste.

La FAGE, dans cet objectif, propose la création d'une Aide Globale d'Indépendance (AGI). L'aide serait ainsi calculée en fonction de la situation de l'étudiant et des revenus déclarés du foyer fiscal auquel il est rattaché, garantissant une aide équitable et juste. L'Aide Globale d'Indépendance doit être une aide progressive pour répondre au mieux aux besoins de l'étudiant.

Actuellement organisé en paliers, le système de bourses sur critères sociaux ne s'adapte pas de manière optimale à la situation d'un étudiant puisqu'il entraîne la création d'un effet de seuil délétère. Pour remédier à cela, la FAGE propose une linéarisation

du système des bourses afin qu'à chaque situation soit corrélée une aide adaptée.

La seconde partie de l'AGI correspond à une aide au logement réservée aux étudiants décohabitants. Les aides au logement sont actuellement déterminées selon la surface du logement, présentant un aspect discriminant. Grâce à l'AGI, elle sera calculée sur la base du prix moyen du logement au niveau du bassin de vie et de la situation sociale de chacun permettant à tous les étudiants de bénéficier d'une aide adaptée à sa situation et au coût que représente son logement.

Si la ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a annoncé en octobre dernier la volonté de créer une réforme d'ampleur des aides sociales force est de constater qu'à ce jour aucun travail n'a été entamé. Au-delà de la volonté il faut maintenant passer aux actes pour garantir aux étudiants une aide sociale plus juste et adaptée à leurs besoins.

• Logement des jeunes, il faut aller plus loin !

Mobilisée depuis de nombreuses années sur la question du logement des jeunes, la FAGE a ainsi été force de propositions en septembre dernier pour permettre des mesures fortes concernant le logement des jeunes. Ainsi la création d'un plan de construction de 60.000 nouveaux logements étudiants ou encore l'extension du dispositif VISALE à tous les étudiants et tous les types de logement apparaissent comme des réponses essentielles pour l'accès au logement autonome des jeunes.

Néanmoins, la difficulté reste importante pour de nombreux jeunes. Entre une hausse continue des montants des loyers et les difficultés liées à l'encaissement trop régulier de dépôts de garantie, l'accès au logement reste parfois un chemin complexe.

Afin d'endiguer la hausse des loyers, la FAGE demande la généralisation de l'encadrement des loyers aux agglomérations connaissant une

tension particulière en matière de logement. Mis en œuvre à Paris et Lille, il a démontré ses effets positifs sur le prix des loyers. L'efficacité du dispositif a été prouvée comme le montre le rapport de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne .

Enfin, l'extension du dispositif VISALE apporte une réponse concrète dans l'accès au logement des jeunes. Néanmoins les refus se font nombreux pour

les étudiants de la part des agences immobilières ou des particuliers jugeant la solidité de la garantie inadaptée. **La FAGE demande ainsi que des mesures soient prises afin d'assurer l'acceptation de la garantie VISALE par tous les propriétaires et agences,** et permettre ainsi son développement pour le bien des étudiants et des jeunes qui en bénéficient.

• Une nouvelle hausse du budget de l'enseignement supérieur nécessaire

La hausse obtenue pour le budget 2018 de l'enseignement supérieur a permis d'accompagner la réforme et de résorber une partie du retard financier accumulé par notre système d'enseignement supérieur depuis de nombreuses années.

Malgré cette hausse, **la stabilité du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche reste mise à mal.** Alors que le nombre d'étudiants augmente chaque année et va continuer d'augmenter à la rentrée prochaine, **une augmentation pluriannuelle du budget des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur au-delà du nécessaire, devient vitale pour la réalisation de leur mission.**

Par ailleurs, dans un contexte où la loi Orientation et Réussite des Étudiants promet l'apparition de nouvelles formes de pédagogies

innovantes induisant un coût supplémentaire pour les établissements, **un financement pérenne est primordial** pour assurer leur mise en place et un accompagnement plus personnalisé des étudiants, et ainsi endiguer l'échec massif, particulièrement en licence.

Si le budget des établissements, tout comme les subventions des CROUS, n'augmente pas, c'est une fois de plus les budgets étudiants qui en subiront les écueils. **La FAGE appelle ainsi le gouvernement à renouveler l'effort réalisé pour l'année 2018 en consacrant une nouvelle hausse du budget alloué pour l'année 2019,** et en actant un plan pluriannuel de financement pour permettre la démocratisation réelle de l'enseignement supérieur, en donnant à chaque jeune l'opportunité d'accéder à la formation de son choix.



Des actions concrètes au quotidien pour les étudiants

• Un accompagnement pour les droits des étudiants



De nombreuses enquêtes ont montré que les étudiants font face à des difficultés particulières pour faire respecter leurs droits, dues notamment à une méconnaissance globale. C'est pour pallier ce manque et pour garantir à chaque étudiant ses droits et ainsi lui permettre de les défendre, que **la FAGE associe depuis toujours à son discours de revendications des actions de défense individuelle et collective.**

“La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux” est le but premier défini dans les statuts de la FAGE. Notre volonté passe par une information plus accrue des droits auprès des étudiants, une ambition de déceler les problèmes des étudiants afin de les accompagner pour les résoudre. Par leur projet global, leurs actions et les valeurs de progrès d’humanisme et d’égalité qui les animent, l’ensemble des associations étudiantes du réseau de la FAGE, sont non seulement des garantes des droits des étudiants mais surtout de leur effectivité.

L’ensemble du réseau de la FAGE s’engage au quotidien sur les campus pour prévenir et agir sur les situations de non-recours aux droits des étudiants en menant régulièrement des campagnes d’informations sur les campus, en complémentarité des organismes publics spécialisés dans la défense des citoyens, comme avec le Défenseur des droits.

La réalisation de supports comme des guides, la présence sur les chaînes d’inscription, la tenue de permanences, la mise en place de lignes d’écoute, la construction de cliniques juridiques, la représentation au sein des différentes instances de représentation étudiante, la médiation ou encore les relations avec les acteurs spécialisés sont autant d’actions concrètes et efficaces que le réseau de la FAGE réalise pour que l’accès aux droit soit réellement effectif pour tous les étudiants

Cette année la loi Orientation et Réussite des Étudiant a amené la suppression de la plateforme d’affectation Admission Post-Bac et la création d’une nouvelle plateforme d’affectation : Parcoursup. De nombreuses évolutions sont ainsi mises en place dans le processus d’affectation des étudiants dans l’enseignement supérieur pouvant ainsi être une source d’incompréhension et de stress pour les néo-bacheliers et leurs familles. Afin d’accompagner individuellement chaque futur étudiant dans ses démarches, **la FAGE a mis en place un dispositif d’accompagnement spécifique par le biais d’une adresse de contact dédiée « parcoursup@fage.org ».** C’est ainsi plus de 3000 étudiants qui ont été accompagnés depuis le début du processus.

En cas de galère, le réseau de la FAGE vous accompagne :

En contactant la fédération de la FAGE la plus proche de chez vous :
_ bit.ly/federationsFAGE

En contactant directement la FAGE:
_ mesdroits@fage.org
_ 01.40.33.70.70
_ au 79 rue Perier à Montrouge

- **Les AGORAé comme réponse à la précarité des jeunes**

Au nombre de 15 sur l'ensemble du territoire, **les AGORAé sont des lieux de vie et d'échanges pour les étudiants accueillant des épiceries sociales et solidaires.** Elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisés. Ce sont ainsi plus de **3000 étudiants chaque année** qui poussent la porte des AGORAé pour bénéficier de **produits alimentaires et de première nécessité à des tarifs 80% moins élevés que dans la grande distribution.** Grâce à ce dispositif, des étudiants peuvent retrouver une alimentation suffisante et équilibrée pouvant leur faire défaut pour des raisons financières. C'est également un moyen pour certains de réduire considérablement les heures de travail salariées qui, nécessaires à leur subsistance, viennent souvent entraver leur réussite académique.





La méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

- **Les frais de vie courante**



Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2018-2019 s'élève à 3,25 €.



Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.



- **Les frais spécifiques de rentrée**



Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Cotisation à la sécurité sociale étudiante

Le montant de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant est fixé chaque année par arrêté interministériel et s'élèvera à 217 € pour l'année 2017–2018.



Médecine préventive universitaire

Le montant de la cotisation à la médecine préventive universitaire est fixé lui–aussi chaque année par arrêté et s'élèvera à 5,10 € pour l'année 2017–2018.



Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire..



Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.



Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.



Annexe 1 : Bibliographie et références

>>> Les aides sociales étudiantes

_ Arrêté du 19 juillet 2018 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018–2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257837&dateTexte=&categorieLien=id>

_ Arrêté du 19 juillet 2018 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018–2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257849&categorieLien=id>

>>> Droits d'inscription, CVE–C

_ Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2018–2019

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96721/droits-d-inscription.html>

_ LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 12

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=8DBEA360FF489862E5DCBA229C6BA758.tplgfr30s_2?idArticle=JORFARTI000036683789&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id

>>> Logement

_ Cote des loyers Locservice : <http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

_ Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014–890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/8/1/ETLL1417987D/jo/texte>

_ Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

_ Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1_strategie_logement_dp.pdf

>>> Sécurité Sociale Étudiante

_ ALOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 11

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=8DBEA360FF489862E5DCBA229C6BA758.tplgfr30s_2?idArticle=JORFARTI000036683788&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id

_ Rapport d'information sur la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire par certaines mutuelles n° 3316 déposé par M. Jean Pierre Door – <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3316.asp>

_ Rapport d'information de M. Ronan Kerdraon et Mme Catherine Procaccia, rapporteurs Rapport n° 221 (2012–2013) – <https://www.senat.fr/rap/r12-221/r12-221-syn.pdf>

>>> Transport

_ Barème 2018 des frais kilométriques

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique-2018>

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

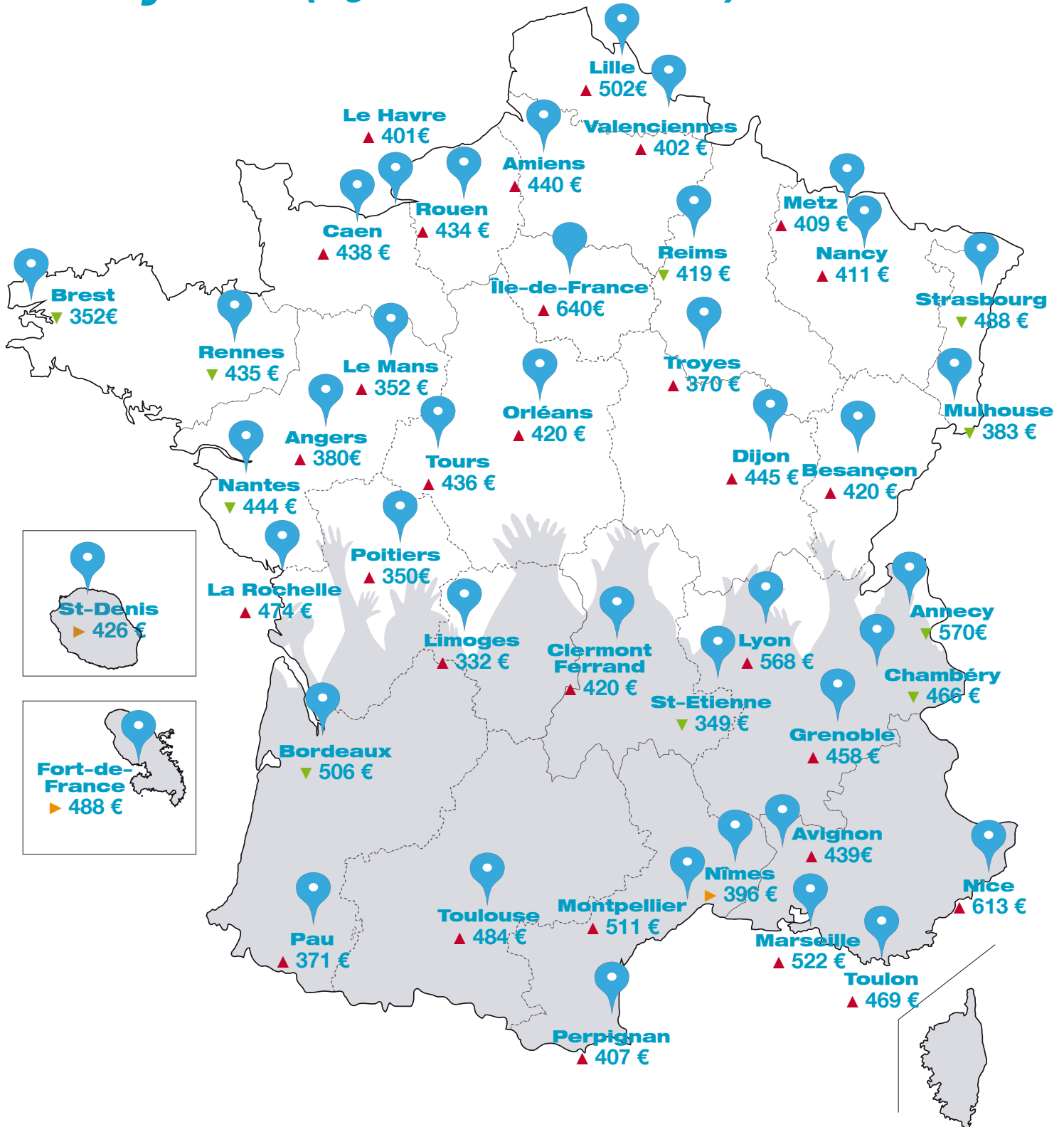
_ Juillet 2018 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine

<https://www.insee.fr/fr/information/2411675>

>>> Salariat Étudiant

_ Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et « L'activité rémunérée des étudiants » – http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (logement inférieur à 30m²)



Notes :

Notes :

L'INDICATEUR FAGE

du COÛT de la RENTRÉE ÉTUDIANTE

Édition 2018

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

34 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

Alexandra Gonzalez

Attachée de presse

06 75 33 79 30

alexandra.gonzalez@fage.org

Jimmy LOSFELD

Président

06 86 63 41 44

jimmy.losfeld@fage.org